

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 64 (1993)

Heft: 2: Problème des déchets : de l'élimination à la gestion ; Formation professionnelle : introduction de la maturité technique

Artikel: La gestion écologique des déchets : les tendances en Suisse et le cas de Delémont

Autor: Voelke, Théo

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les tendances en Suisse et le cas de Delémont

*par Théo Voelke, Adjoint à l'Office des eaux
et protection de la nature de la République et
Canton du Jura, St-Ursanne*



Notre civilisation croule sous les déchets de toute sorte et leur gestion constitue un des problèmes majeurs de la fin de ce siècle. Par gestion, on entend :

- la prévention, tant il est vrai que le déchet le plus facilement éliminé est celui que l'on a évité de produire ;
- le traitement, qui comprend d'abord le tri, la récupération, le recyclage et la valorisation des déchets partout où cela est possible puis, ensuite seulement, leur neutralisation et leur élimination.

Prise de conscience

Les ordures ménagères ou déchets urbains ne constituent que le tiers environ de la masse totale des déchets, dans laquelle on trouve encore :

- les déchets industriels ou spéciaux ;
- les déchets de la construction ou de la démolition ;
- les véhicules et les machines hors service, y compris leurs accessoires ;
- les boues d'épuration ;
- les déchets carnés.

Depuis les années 1950, la montagne des déchets urbains n'a cessé de croître. Chez nous, les quantités ont passé de 150 kg par habitant et par an en 1960, à 400 kg en 1990. Aux Etats-Unis, on est aux environs d'une tonne par habitant et par an.

Notre société vit comme si les ressources de la planète étaient inépuisables et comme si sa capacité de digérer toutes les pollutions que nous lui faisons subir était infinie. Heureusement, depuis une dizaine d'années, on assiste à une prise de conscience de la part de la population et des médias. Il faut cependant constater que les efforts entrepris jusqu'à aujourd'hui ont permis de diminuer la progression des déchets ou de la stopper ; ils n'ont que rarement permis d'inverser la tendance.

Il faut encore signaler que ce n'est pas seulement l'augmentation de la quantité des déchets qui pose problème, mais également le fait que ceux-ci sont de plus en plus complexes, de moins en moins biodégradables, à cause de l'apparition toujours plus marquée de produits composites sur le marché. De plus, le pouvoir calorifique des déchets a beaucoup augmenté, ce qui pose des problèmes aux usines d'incinération, car la capacité d'un four est limitée par ses possibilités énergétiques et non par son tonnage.

Les méthodes actuelles d'élimination

En Suisse, au cours des quarante dernières années, la situation a évolué de la façon suivante. On a d'abord cru pouvoir

résoudre le problème des déchets par les quatre moyens techniques brièvement décrits ci-après :

1. Le compostage des ordures mélangées. Ce procédé a fait faillite, car il ne permet pas d'obtenir un compost de qualité satisfaisante. Depuis les années 1960, les ordures sont de moins en moins biodégradables.

2. L'incinération des ordures. On pensait au début résoudre le problème en brûlant les ordures dans un grand feu purificateur. Nos premières usines étaient en fait des arrosoirs à métaux lourds. Elles se sont améliorées et, actuellement, la tendance est à l'incinération dans des usines avec récupération de chaleur, fabrication d'électricité, lavage renforcé des fumées et épuration des rejets liquides. Les 80 % de nos déchets urbains sont incinérés dans 30 usines dont la plupart respectent ces conditions. Mais l'incinération est un processus coûteux qui ne résout pas tout.

Une tonne d'ordures produit après incinération :

– 270 kg de mâchefer et de refus, qui sont moins polluants que les ordures, car les matières organiques ont été brûlées ; ils peuvent être utilisés avec certaines précautions comme fondation de routes, ou mis en décharge bioactive contrôlée.

– 60 kg de cendres volantes et de boues, provenant du traitement des rejets liquides, qui devraient être vitrifiés ou stabilisés avec du ciment avant d'être mises dans une décharge contrôlée pour résidus stabilisés.

Le procédé est valable, mais il faut cependant constater qu'une bonne partie des ordures traversent une usine d'incinération sans produire de chaleur et qu'elles la chargent inutilement ; c'est le cas, par exemple, du verre, des métaux ou des déchets organiques. Ces substances ou leurs résidus sortent de l'usine un peu plus pollués qu'en y entrant.

Il convient de signaler que des développements sont en cours dans la technique de l'incinération des ordures ; ils aboutiront peut-être à une nouvelle génération d'usines.

3. Les décharges contrôlées. Par cette technique, les ordures sont compactées. Les jus sont drainés et traités dans une station d'épuration. La décharge est équipée d'un réseau de dégazage pour atténuer les odeurs, diminuer les dangers d'explosion et, le cas échéant, pour récupérer de l'énergie s'il y a des utilisateurs à proximité. Dans le cas contraire, les gaz sont brûlés par une torchère. Les communes du district de Delémont ont formé un syndicat qui exploite une décharge contrôlée à Boécourt.

4. Les procédés spéciaux. Ils consistent à trier des ordures mélangées pour en séparer les différents composants dans le but de recycler des matières premières, de produire du combustible, des matériaux pour la construction ou du compost. Ces procédés rencontrent des problèmes car il est difficile, sinon impossible, à partir d'ordures mélangées, d'obtenir des produits propres ayant une grande valeur et offrant des garanties élevées. Au lieu de trier avec des méthodes savantes des déchets de ce type, il serait préférable de ne pas les mélanger ou de les trier dès le départ.

La collecte sélective

Pour faciliter la récupération des déchets, la meilleure solution est la collecte sélective ou le tri à la source, qui devrait se faire à tous les niveaux et, le plus possible, en amont.

A l'échelon de la production, les usines récupèrent généralement les déchets et les chutes intervenant au cours de la fabrication. Ceux-ci sont propres, peu ou pas mélangés, et ont d'autant plus de valeur.

A l'échelon des grossistes, des détaillants, des services, on peut trier des déchets avec une certaine facilité en instruisant le personnel. Par exemple, il existe environ trente sortes de qualité pour le vieux papier. Ainsi, une banque (qui utilise beaucoup de papier d'ordinateur) ou une imprimerie peuvent-elles trier leurs déchets de papier en différentes catégories.

De même, les commerces peuvent donner la possibilité à leur clientèle de se débarrasser des emballages superflus en les déposant ou en les rapportant quelques

jours après dans des conteneurs placés à la sortie. On obtiendra ainsi des déchets propres et partiellement triés.

Ce comportement est encouragé par les taxes prélevées sur les sacs à ordures. Il faut signaler en passant que les emballages posent un énorme problème : ils représentent, en effet, le tiers des déchets urbains. D'une manière générale, les commerces devraient accepter de reprendre, une fois qu'ils sont usagés, les objets et articles qu'ils ont vendus, ainsi que les restes de produit lorsque l'emballage a été ouvert.

Ce système, déjà partiellement appliqué pour les piles, les médicaments, les tubes néons, les restes de peinture, de solvants ou de produits phytosanitaires et pour les articles de la branche de l'automobile, pourrait être étendu à beaucoup d'autres objets.

Le cas de Delémont

Les déchets urbains sont ramassés deux fois par semaine. En 1992, ils représentaient environ 4000 tonnes (333 kg/hab.), soit une légère diminution par rapport à 1991. Celle-ci est due au développement des collectes sélectives décrites ci-dessous, avec les résultats obtenus en 1992.

1. Sept postes collecteurs avec des conteneurs pour récupérer :

– le verre séparé en trois couleurs (325 tonnes) ;

– les boîtes de conserve, avec une presse destinée à les écraser (17,3 tonnes) ;

– l'aluminium (2,3 tonnes) ;

– l'huile végétale et les huiles minérales (12 tonnes) ;

– le PET, qui est aussi récupéré dans les magasins à grande surface (8,2 tonnes ou 415 m³) ;

– les matières compostables (1000 tonnes).

(Il est à signaler qu'en Suisse, les bouteilles en PVC sont interdites, depuis le 1^{er} novembre 1991).

2. Il existe en plus, 33 emplacements servant uniquement à récupérer les déchets compostables.

3. Le papier est récupéré au porte à porte toutes les trois semaines (485 tonnes).

4. Les déchets encombrants sont ramassés une fois par mois ; une camionnette de Caritas précède la voirie et ramasse les objets récupérables. Leur quantité, qui était de 170 tonnes en 1992, est en diminution.

5. Caritas a également posé deux conteneurs pour la récupération du pain sec.

6. La ferraille est ramassée cinq fois par an devant les maisons (35 tonnes en 1992).

7. Caritas récupère aussi les emballages en sagex et le matériel électronique usagé.

8. Les néons peuvent être apportés aux Services industriels ou dans les commerces spécialisés. Il existe en Suisse trois usines de traitement.

9. Les vieux habits sont récoltés quelques fois au cours de l'année par la Croix-Rouge et des organisations similaires.

10. Les piles usagées peuvent être rapportées dans les commerces spécialisés. Leur récupération est financée en Suisse par une taxe ajoutée au prix de vente. Il existe deux usines pour le traitement des piles. Il est prévu d'en construire une ou deux autres, fonctionnant selon des procédés différents.

11. Les vieux frigos peuvent être amenés chez un récupérateur de la place. Ce problème est réglé sur des bases semi-privées. Ces appareils doivent être munis d'une vignette qui coûte 67 francs. Ils sont ensuite acheminés dans une usine spécialisée où le fréon du circuit de refroidissement et de la mousse d'isolation est récupéré. En tout, huit usines sont prévues pour l'ensemble du pays.

12. Les vieux pneus doivent être ramenés chez le fournisseur ; ceux qui ont encore un profil suffisant sont exportés ou ré-gommés. Les pneus de rebut du canton du Jura sont incinérés en cimenterie, où

ils servent d'appoint énergétique. Ils peuvent également être amenés à l'usine Elude, à Develier, où ils sont transformés en granulats par cryogénéisation et utilisés dans des revêtements routiers spéciaux. Ailleurs, diverses solutions sont utilisées pour les éliminer :

- mise en décharge ;
- utilisation dans le génie civil comme fondation de route, murs anti-bruit, confection de nattes de stabilisation contre les glissements de terrain ;
- récupération de l'énergie par pyrolyse.

Sur le plan suisse, une solution est en train de s'esquisser pour la récupération du matériel électronique usagé. A cet effet, une taxe anticipée sera prélevée lors de l'achat de l'appareil. En revanche, à l'heure actuelle, il n'y a pas de récupération organisée pour les déchets de plastique produits par les ménages, qui se fait de manière désordonnée.

Le compostage à Delémont

La commune a aménagé une place de compostage dans la zone sportive. Elle est alimentée par 40 conteneurs verts dans lesquels la population peut amener les déchets compostables (fleurs, gazon, branches, déchets végétaux de cuisine). Les conteneurs sont vidés une fois par semaine. Le service de la voirie amène sur la place de compostage le gazon, les branches et les feuilles provenant de l'entretien des parcs et des places de sport.

Ces déchets sont broyés par une machine tous les mois en été et tous les deux mois en hiver. Ils sont ensuite répartis en andains de trois mètres de haut et retournés tous les mois. Au bout de trois à quatre mois, le compost est tamisé. La place est ouverte et la population peut venir se servir gratuitement, par petites quantités jusqu'à 200 litres.

En 1992, on a produit ainsi 1000 tonnes de compost d'excellente qualité. Un quart provient des conteneurs verts, un autre quart est apporté par les privés, et la moitié par le Service de la voirie. La commune préconise également le compost individuel ou de quartier.

Mise en valeur et financement

Les déchets récupérés dans les différentes collectes sélectives doivent ensuite être valorisés. A cet égard, les communes sont en grande partie dépendantes de filières monopolistiques qui fixent les prix, ce qui pose problème. Actuellement, le prix de l'énergie et des matières premières étant relativement bas, celui des matériaux de récupération l'est également. Les collectes sélectives semblent coûter plus cher qu'elles ne rapportent ; un calcul complet démontre cependant que dans la plupart des cas, elle revient moins cher qu'une élimination par incinération ou mise en décharge.

Il est bien clair que les récupérateurs ne peuvent pas supporter les fluctuations des prix du marché ; les communes doivent donc les soutenir. Par exemple, le prix du vieux papier qui était de 150 francs la tonne il y a quelques années est tombé à moins de 20 francs ; mais la commune de Delémont garantit à son récupérateur 110 francs la tonne. Même si la situation devait empirer, il serait irresponsable de renoncer à la collecte sélective, de faire perdre à la population de bonnes habitudes et de briser une filière de récupération dont on aura peut-être besoin demain.

En Suisse, le financement de la gestion des déchets ne se fait pas, en général, par le biais des impôts, mais par le prélèvement de taxes spéciales. Celles-ci sont souvent basées sur la taille des ménages ou la valeur des appartements, ce qui n'a qu'un lointain rapport avec la quantité de déchets produits.

Il y a une quinzaine d'années, un nouveau système est apparu : celui des sacs taxés. Les communes vendent des sacs à ordures spécialement marqués, dont le prix comprend le coût de l'élimination, qui varie de 1 à 2 francs pour des sacs de 35 litres. Le principe de la taxe, très répandu en Suisse allemande, a été rendu obligatoire dans le canton de Berne ; il fonctionne apparemment assez bien et a permis, dans certains cas, de diminuer les déchets urbains de 20 à 30 %. Les craintes que l'on pouvait avoir à son sujet (touris-

me des ordures, sacs abandonnés dans la nature) ne se sont généralement pas vérifiées. Il y a toutefois quelques précautions à prendre ; son introduction doit se faire sur toute une région et la collecte sélective gratuite doit y être bien développée. Selon bien des communes qui en ont fait l'expérience, le système des sacs taxés devrait être combiné avec une taxe prélevée par ménage.

Signalons encore une nouvelle formule qui a fait son apparition depuis deux ou trois ans : chaque producteur de déchets dispose d'un conteneur muni d'une puce électronique ; lors du ramassage, les ordures sont pesées, ce qui permet de taxer chacun selon le poids des déchets produits.

En guise de conclusion, on peut relever qu'en Suisse, comme dans les autres pays industrialisés, le problème des déchets est grave. Il convient d'agir, notamment en organisant de grandes campagnes d'information ; la Confédération en a prévu une de 1992 à 1995.

Il est nécessaire de prendre le mal à la racine, en évitant les produits composites et en produisant dans toute la mesure du possible des déchets simples à recycler. Pour cela, il faut que s'instaure une coopération entre les trois échelons que sont la production, la consommation, la valorisation et le traitement des déchets.

Le problème des ordures ne doit pas être résolu à l'aval, mais en amont. Par exemple, avant de lancer un produit sur le marché, on devrait se soucier de la façon dont on devra le traiter lorsqu'il sera devenu un déchet. Par ailleurs, il faut promouvoir la durabilité d'un produit ou d'un objet en se préoccupant, dès l'étape de la création, de sa robustesse, de son entretien et de sa réparation, facteurs qui ne sont pas assez pris en compte aujourd'hui. On constate que certains objets sont volontairement fabriqués pour durer peu de temps. Enfin, nous devrions parvenir à traiter nos déchets dans notre pays et renoncer à les exporter.

- Festival de salades et grillades
- Salle à manger au cadre feutré et intime
- Menus d'affaires et repas de familles
- Plats du jour
- Salle de réunion



Rôtisserie du Centre

Se recommandent : Michelle et Philippe Luthi

2740 Moutier 78, rue Centrale 032 - 93 17 89